

Indemnités de logement effectives.

63 instituteurs touchaient en indemnités de logement	31200 fr.
50 institutrices laïques	18200 »
Total	49400 fr.

1 instituteur remplaçant ne touchait pas d'indemnité de logement.

Les indemnités de logement légales s'élevaient

pour les 64 instituteurs à	31450 fr.
pour les 51 institutrices laïques à	18475 »

Total

49925 fr.

Dépense totale.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Traitements communaux	155220	87880	13279	256379
Suppléments de traitem.	45575	22725	—	68300
Primes de brevet.....	12500	9700	2400	24600
Ind. de logement effect..	31200	18200	403.	49400
 Total de la dépense ..	 244495	 138505	 15679	 398679
Valeur légale des logem. fournis	250	275	4 log.	

La moyenne du traitement, les suppléments, les primes et les indemnités de logement effectives, resp. légales compris, était

pour l'instituteur de	3824 fr.
pour l'institutrice laïque de	2721 »
pour l'institutrice religieuse de	1045 » + log.